

Attribution de temps

● (1550)

M. Lang: Nous imposons la clôture parce que vous faites de l'obstruction.

M. Domm: En un an, le gouvernement a gaspillé un milliard pour soutenir Petro-Canada et il a donné à une société de la Couronne 400 millions de dollars, car c'est ce que cela coûte en intérêts aux contribuables canadiens pour la maintenir à flot. Il y a deux jours, nous avons entendu parler d'une véritable horreur au sujet de la compagnie Maislin Trucking, de Montréal. Nous avons de bonnes raisons de soupçonner le gouvernement de vouloir continuer à aider ses amis et, cette-fois, il s'agit de la société Maislin Trucking.

Nous sommes également inquiets de voir des commissions dépenser autant pour établir les raisons de nos problèmes économiques, le gouvernement étant incapable de le faire. Si nous avons de telles difficultés financières, c'est parce qu'il est incapable de régler le problème. Par conséquent, il demande à des bons à rien d'anciens gouvernements de présider des commissions moyennant \$800 par jour, pour établir non seulement comment nous en sommes arrivés à un tel gâchis, mais également comment s'en sortir. Si ces commissaires sont là, c'est parce qu'ils n'ont pas réussi à résoudre ces problèmes quand c'était à eux de le faire. Voilà le genre de gaspillage qui nous préoccupe.

Par-dessus le marché, nous siégeons ici tout un après-midi et, à la fin de la journée, nous nous rendons compte qu'on met fin à des discussions importantes pour l'industrie, l'agriculture et les consommateurs. Que fait-on des salaires et largesses accordés à d'anciens ministres du cabinet dont il est question ici depuis deux mois? Les Canadiens se rendent-ils compte qu'un ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'est arrangé pour influencer les ministres actuels, de façon à pouvoir transformer un investissement de \$25,000 en centaines de milliers de dollars, voire près de trois quarts de million de dollars, grâce à une escroquerie monumentale baptisée «l'affaire Coalgate»?

Le public n'en a-t-il pas assez? Le gouvernement s'attend-il qu'il va tout avaler sans mot dire? Comment le député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons) ose-t-il dire aux députés de l'opposition officielle comment les libéraux vont réduire le déficit, alors qu'ils tentent . . .

M. Simmons: En vous rayant de la feuille de paye.

M. Domm: . . . depuis deux mois de justifier ce genre d'horreurs? C'est inexcusable. Nous avons affaire à un gouvernement incompetent. Les ministériels qui viennent à la Chambre des communes pérorer à propos de ce que disent notre député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) ou notre député de Toronto, ne lancent que des paroles en l'air.

Je voudrais dire, avec tout le respect que je lui dois, que le député de Burin-Saint-Georges, qui vient de parler à la Chambre des communes, a porté par insinuations des accusations

contre des membres de l'opposition officielle. Il n'a pas donné un seul exemple concret dans son entrée en matière. Il a fait le genre d'interventions qui ont suscité des inquiétudes chez les Canadiens quant à la moralité, à l'intégrité et à l'honnêteté des ministériels, non seulement ceux des premières banquettes, mais également ceux de l'arrière-ban.

Avant de terminer, il y a un domaine dont je veux absolument parler. Aux termes du projet de loi actuel qui fait l'objet d'une motion de clôture, si une police d'assurance-vie change de mains, un contrat passé avant la présentation d'un budget serait considéré comme ayant été passé après. Le gouvernement a-t-il jamais agi de la sorte? Après la présentation d'un budget, le gouvernement a-t-il jamais annulé des contrats passés précédemment avec des fonctionnaires? Par le programme des 6 et 5 p. 100, sous prétexte de mater l'inflation, le gouvernement va retenir 50c. sur chaque allocation familiale, alors qu'il va dépenser \$800 par jour pour assurer le bien-être d'un ex-ministre du cabinet.

Dans deux cas particuliers, ces règles ne devraient pas s'appliquer, et nous espérons que cette proposition sera acceptée en troisième lecture ou au comité. Je veux parler d'abord des polices pour enfants que détiennent les parents et, ensuite, des polices détenues par un conjoint au nom de l'autre conjoint. Comment le gouvernement justifie-t-il ces changements qui transformeraient ces avantages en revenu imposable?

Pour illustrer le deuxième cas, supposons qu'une femme détienne une police d'assurance sur la vie de son mari et qu'elle meure avant lui, il pourrait fort bien devenir le détenteur de la police sur sa propre vie aux termes de l'article sur la propriété du successeur. Là encore, la vieille police pré-budgétaire pourrait devenir la police post-budgétaire soumise à de nouvelles règles fiscales.

Le député de Burin-Saint-Georges demande pourquoi je cite ce passage. Je le cite parce que c'est un fait et je tiens à ce que le hansard le mentionne. C'est injuste. Cela va à l'encontre de tous les principes des contrats d'assurance-vie, et le gouvernement cherche à déposséder les bénéficiaires. Une fois de plus, le gouvernement contrecarre les projets de ceux qui ont acheté des polices d'assurance, il y a dix ou 20 ans dans certains cas, afin d'être financièrement indépendants au décès d'un proche parent ou, dans bien des cas, de pouvoir léguer la police au bénéficiaire.

D'ailleurs, en voulant exploiter cette nouvelle source de recettes, le gouvernement se crée une obligation immédiate dont il ne pourra pas se dégager puisqu'il sera forcé de subvenir aux besoins du détenteur de police qui se retrouve avec un revenu insuffisant à sa retraite. Ne serait-il pas préférable de lui laisser tout le produit de sa police d'assurance-vie sans l'imposer, afin qu'il achète une rente qui, elle, serait imposable?